

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 27 avril 2006, tenue dès 19.30h dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Monique Buchs, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Monique Buchs, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres présents. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore.

Des salutations sont adressées aux représentants de la presse.

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2006
3. Communications de la présidente et du maire
4. Motions et interpellations
5. Réponses aux motions et interpellations
6. Petites questions
7. Réponses aux petites questions
8. Rapport final de la commission culturelle concernant la motion "définir une politique culturelle communale cohérente" – Décision
9. Rapport final de la commission de l'économie et du tourisme concernant la motion "pas d'AGCS à Saint-Imier" – Décision
10. Modification des articles 26 et 27 du Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier – Approbation éventuelle
11. Modification de l'art. 40 al. 3 et 4 du Statut du personnel communal de Saint-Imier – Approbation éventuelle
12. Modification de l'art. 5 du Tarif de l'eau (eau propre) et de l'art. 3 du Règlement tarifaire (eau usée) – Approbation éventuelle
13. Création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier – Décision
14. Ouverture d'une classe de jardin d'enfants, à temps partiel au Cerneux-Veusil, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2008 – Décision
15. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 170'000.-, figurant partiellement au budget des investissements de 2006, pour la réfection de 2 fonds de salle aux halles de gymnastique – Décider du mode de financement
16. Demande du droit de cité communal présentée par Mme Sevdije Pireva
17. Demande du droit de cité communal présentée par Mlle Joana Rodrigues Loureiro
18. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. Walter Von Känel (Rad.), M. Pierre-André Kernen (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Francis Béguelin (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Thierry Spring (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), Mme Monique Buchs (Rad.), Mme Marguerite Baume (AJU), M. Patrick Tanner (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Markus Schmutz (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Corinne Perrenoud (AJU),

Mme Martine Bourquin (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Francis Daetwyler (Soc.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. Jacques Tanner (Soc.), Mme Corinne Baumann (Soc.), Mme Christiane Baur-Widmer (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. André Schori (Rad.), M. Patrick Zihlmann (AJU), M. David Zappella (AJU), M. Christian Hostettler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), M. Julien Walther (Soc.).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2006

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Monique Buchs, présidente, s'exprime : "Je vous informe des différentes représentations de notre conseil accomplies par votre présidente jusqu'à ce jour :

21 mars 2006 : Inauguration de nouveaux locaux du CPAI-JB à Saint-Imier, rue Pierre-Jolissaint 35.

24 et 25 mars 2006 : Journées découvertes à la Haute Ecole ARC Ingénierie à Saint-Imier.

Je vous communique également les différentes lettres que notre conseil a reçues :

Remerciements de la FSG Saint-Imier concernant la mise à disposition de la salle de spectacles pour le carnaval 2006.

Lettre du comité de l'Imériale avec invitation de participer au cortège le vendredi 23 juin 2006. Je vous propose de réitérer l'expérience de l'année dernière et de défiler en offrant le verre de l'amitié à la population. Nous planifions cela tout à l'heure avec le bureau.

Lettre de Jura-bernois Tourisme proposant une visite guidée de Saint-Imier pour les membres du Conseil de ville (durée environ 1 h 30 à 2 h 00). Une date vous sera communiquée ultérieurement, après planification avec le bureau."

M. Stéphane Boillat, maire, déclare : "Parc Chasseral : la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature, avec la reconnaissance des parcs naturels régionaux est sur le point d'aboutir. Cette reconnaissance permettra un engagement financier de la Confédération, pour autant que le canton concerné s'engage également. Le Conseil exécutif a annoncé aujourd'hui qu'il entendait soutenir 4 parcs régionaux dans le canton, dont le Parc Chasseral, avec une contribution cantonale maximale annuelle de Fr. 400'000.- à Fr. 450'000.- par parc. On le sait, le Parc régional Chasseral fait œuvre de pionnier puisqu'il est, tant au niveau suisse qu'au niveau cantonal, l'un des projets les plus avancés et sert de référence. Le défi pour l'association du Parc Chasseral est désormais de s'adapter au cadre qui sera fixé par la Loi fédérale. En cas de réussite, et le Parc Chasseral dispose de tous les atouts pour y parvenir, l'association aura accès aux moyens financiers fédéraux et cantonaux, et non seulement sa pérennité, mais encore son développement sera assuré. Un gros travail doit être livré, mais on peut afficher un certain optimisme.

Grockland : le 10 janvier 2006, une délégation du Conseil municipal a reçu M. Laurent Dierksen, qui a exposé le concept de site de loisirs Grockland. Ce concept a été jugé extrêmement intéressant et très prometteur. Ses initiateurs recherchaient un site, en principe déjà bâti, proche d'un centre urbain, pour y déployer les activités prévues (expositions à thème et music-hall, soit un équilibre entre les activités permanentes et celles non permanentes : pour plus de détails : www.grockland.ch). Le Conseil municipal a présenté le site des anciens abattoirs. Ce site a séduit, puisqu'il a été retenu, avec 2 autres, parmi 19 sites potentiels dans l'arc jurassien. Il s'agit maintenant d'entrer en discussion et d'évaluer concrètement la réalisation de ce projet à Saint-Imier. Rappelons que les initiateurs comptent sur un investissement de quelque 5 millions de francs et sur 113'000 visiteurs annuels. Il

s'agit sans nul doute d'une excellente carte touristique à jouer. Dès que ces contacts auront été approfondis, le Conseil de ville sera informé en détail, et il aura certainement à prendre une décision.

Parc technologique, Etape II : la réalisation du Parc technologique à la rue de la Clef est sur le point d'être achevée, puisque les derniers aménagements, retenus par les rigueurs de l'hiver, sont en cours de réalisation. L'inauguration officielle est prévue le 19 mai 2006, dès 16 heures, en présence de Mme Zölch, Conseillère d'Etat. Nous vous remercions de réserver d'ores et déjà cette date. Une journée portes ouvertes aura lieu le lendemain, samedi 20 mai 2006, de 9 à 13 heures.

Tour de Suisse : autre date à réserver : le 13 juin 2006. Le Tour de Suisse passera à Saint-Imier puis disputera un «grand prix de la montagne» avec l'ascension de Mont-Soleil, avant de gagner La Chaux-de-Fonds, terme de l'étape. Le passage des coureurs est prévu vers 15 h. 30 à Mont-Soleil où se disputera un «sprint FMB». Diverses animations feront de ce passage une fête. Les écoles organiseront des activités hors cadre, et il est très probable que des facilités seront offertes à toutes et à tous pour gagner Mont-Soleil en funiculaire. Nous invitons chacune et chacun à se rendre à Mont-Soleil. L'horaire prévu permettra en outre de retourner au domicile pour suivre «le» match qui suit."

4. Motions et interpellations

Mme Monique Buchs, présidente, informe qu'il n'y a pas eu de dépôt de motions pour la séance de ce soir.

Au sujet des interpellations, la parole est donnée à M. Yves Houriet, Rad., celui-ci déclare : "Notre commune s'est dotée d'un magnifique espace d'implantation d'entreprise dans la zone de la Clef.

Mais actuellement, à part le bâtiment que nous avons construit, aucune autre entreprise n'a encore élu domicile dans cette zone.

De plus et pour diverses raisons, deux entreprises en plein essor ont quitté notre cité, l'une pour Courtelary et l'autre pour Cormoret.

Nous savons tous que la croissance économique, en particulier celle de notre région, dépend beaucoup du taux d'investissement du secteur des entreprises et des PME. Si les investissements sont plus élevés, ils débouchent sur un accroissement de la productivité qui engendrent ainsi des taux de croissance supérieurs, et à long terme, une croissance pour toute une région.

Les facteurs déterminant des investissements des entreprises sont liés à divers facteurs dont des facteurs économiques et financiers.

Afin de pouvoir soutenir les créations et la croissance d'entreprise, notre cité a mis en place une aide sous forme de prêt accordé par notre fond de chômage.

Nous trouvons que cette aide que nous apportons aux entreprises par le fonds de chômage sous forme de prêt économique de Fr. 100'000.- maximum représente un geste non négligeable. Non négligeable pour financer une croissance des affaires, financer des investissements en machines et en installations ou pour développer un nouveau produit amenant à terme de nouvelles ressources à notre village sous forme de création d'emploi ou de retombées fiscales par exemple.

Par contre, nous pensons que nous devrions pouvoir accorder une aide supplémentaire aux entreprises qui construiront leur bâtiment sur notre zone industrielle ou sur notre territoire. En effet, la donne est sensiblement différente pour une entreprise qui s'embarque dans cette expérience. L'investissement nécessite de tels fonds propres actuellement que même avec l'aide de la promotion économique par exemple, l'exercice est périlleux si ce n'est impossible.

Nous proposons donc que la commission économique étudie et modifie le règlement du fonds de chômage de notre commune en modifiant le point 7 et en y ajoutant un deuxième

alinéa, soit :

Modification du point 7 alinéa 1 : Compétence financière : Le Conseil municipal est seul compétent pour les prélèvements dans le fonds de chômage. Le financement d'une demande au sens de l'art 2 let. e, en espèce ou en prestation ne doit pas dépasser Fr. 200'000.- par objet."

Puis un deuxième alinéa pourrait être rédigé ainsi :

"Lorsqu'une entreprise construit un bâtiment sur notre zone industrielle ou sur le territoire de la commune, le Conseil municipal peut accorder un prêt supplémentaire représentant au maximum le 5 % du coût de construction mais au maximum Fr. 100'000.-".

M. Stéphane Boillat, maire : "L'interpellation n'est pas véritablement une question sur une affaire concernant la marche de la commune, elle est plutôt un objet dont on souhaite que les commissions débattent. Nous allons la traiter comme telle et la transmettre à la commission économique pour qu'elle planche sur ce dossier. Si elle est favorable, le projet suivra la voie ordinaire qui est le passage par la commission des finances, le Conseil municipal puis le Conseil de ville."

M. Cornelio Fontana, Rad., s'exprime : "Nous devons malheureusement constater qu'à divers endroits de la localité, des sacs à ordures réglementaires ou non sont régulièrement déposés en dehors des jours de ramassage ce qui amène des animaux à les éventrer et procure à nos services du travail supplémentaire et désagréable en plus de la mauvaise image causée par ces déchets. Nous constatons une fois de plus qu'une grande majorité des gens respectent les règles et qu'une petite minorité crée problème. Nous demandons que le Conseil municipal fasse une campagne d'information et la répète régulièrement. Par la suite que des mesures soient prises pour découvrir les fautifs et que ceux-ci soient sanctionnés de la manière adéquate."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous communiquons de temps à autres des rappels pour les heures et jours de dépôts et nous le ferons encore avec vos remarques. S'agissant des personnes fautives, nous avons régulièrement des personnes qui sont amendées pour ce type d'infraction."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Il faudrait peut être encore plus l'accentuer et surtout dans la sanction et trouver d'autres idées que l'amende. Peut-être faire ramasser ce qui a été déchiqueté, parce que pour certains, l'amende on la paye et c'est tout."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Concernant le plateau de la gare, nous constatons que le rond point actuel pose pour tous les véhicules qui arrivent depuis les abattoirs des problèmes alors que c'est la voie principale pour tous ceux qui viennent de l'Est pour se rendre à Neuchâtel. Des études avaient été faites pour aménager ce rond point mais apparemment il n'en a pas été tenu compte. Nous demandons que l'aménagement final de ce carrefour soit réexaminé avant que les travaux ne soient terminés."

5. Réponses aux motions et interpellations

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, s'exprime : "Je réponds à l'interpellation que la fraction radicale a déposée le 16 mars dernier où M. Cornelio Fontana, Rad., exprimait sa préoccupation concernant la nécessité de reprendre la recherche d'un chef des services techniques au lieu d'un splittage du service et des responsabilités en lien avec cette fonction. Le Conseil municipal a décidé dans sa séance du 21 mars 2006 de remettre au concours ce poste en élargissant quelque peu le profil, soit en l'ouvrant à des candidats ou candidates ayant une formation approfondie dans d'autres domaines que l'électricité. Le délai de postulation a été fixé au 15 avril 2006 et la commission de

l'équipement s'est réunie à deux reprises les 20 et 24 avril 2006. Elle a étudié les 21 postulations reçues dans les délais et a entendu 4 candidats. Elle a proposé à l'unanimité 1 candidature et le Conseil municipal a ensuite avalisé ce choix dans sa séance du 25 avril 2006. Il convient d'attendre l'acceptation de ce candidat quant à sa nomination pour en dire davantage sur sa personne. Je vais terminer en précisant que M. Mario Gallina, chef actuel des services techniques a accepté de prolonger son mandat jusqu'au début octobre permettant ainsi une mise au courant adéquate pour le futur nouveau chef qui devrait, lui, entrer en fonction début septembre. M. Mario Gallina restera à disposition selon des modalités encore à définir pour garantir une passation sereine des pouvoirs."

M. Cornelio Fontana, Rad, remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement pour la réponse. Il trouve formidable que lors de l'intervention il semblait que pour certains c'était déplacé et qu'on n'allait trouver personne. A peine un mois après on a 21 postulations et 4 bons candidats et finalement une personne a été trouvée. Il présente ses remerciements pour le travail rapide et pense que pour notre cité cette décision sera un plus et que le candidat choisi sera certainement valable et pourra occuper ce poste et même des postes élargis au vu de tout ce qui tombe comme réglementations et autres contrôles à faire.

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et installations sportives : « En réponse à une interpellation d'Alliance jurassienne par M. Jean Luc Berberat, concernant la place de pique-nique aux Savagnières, le 4 avril 2006, nous sommes allés avec M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et tourisme à une séance à laquelle ont participé M. Vogelsperger du Parc régional Chasseral, M. Rohrer des remontées mécaniques, M. Oppliger pour le centre nordique de ski de fond Erguël et M. Lehmann pour l'école des sports de neige. Ils avaient déjà fait une démarche dans ce sens. Suite à une discussion avec ces personnes, il en est ressorti que le but et l'envie de tous est de construire quelque chose d'un peu plus important qu'un simple abri pique-nique comme l'idée de départ. M. Rohrer va mandater un architecte pour établir une étude et voir ce que cela coûte et quel serait le rôle de chacun. Lorsqu'on aura les résultats on pourra décider si on suit cette option ou bien si l'on fait la banale place de pique-nique style cabane des bûcherons ou comme on trouve à l'entrée de la Combe-Grède. Nous attendons le résultat de cette étude ».

M. Jean Luc Berberat, AJU, présente ses remerciements pour ce complément d'information et attendra le résultat.

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, au vu du résultat des comptes 2005, M. Fontana demandait de débloquer un crédit extraordinaire de Fr. 500'000.- pour l'entretien des routes. Dans le cadre de l'élaboration du prochain plan financier, les services municipaux ont fait part, jusqu'au 31 mars 2006, de leurs souhaits d'investissements. Parmi les demandes se trouvent celles d'investissements plus élevés pour l'entretien des routes. L'ensemble des demandes conduit à un plan financier fortement déficitaire. La commission des finances traitera cet objet le 17 mai, lors de sa prochaine séance. Il s'agira très certainement d'opérer des choix parmi les demandes d'investissement, tant il est clair que toutes ne peuvent être réalisées. C'est dans ce cadre que votre souhait sera traité et une demande de crédit éventuellement présentée."

M. Cornelio Fontana, Rad, remercie M. le maire.

6. Petites questions

M. Yves Houriet, Rad., s'exprime : "J'ai été interpellé par plusieurs personnes qui m'ont prié de vous poser la question suivante : De nombreux véhicules sont parqués sur la future place "Grockland", soit actuellement la Place des abattoirs. Certains de ces véhicules n'ont pas de

plaques d'immatriculation et sont dans un état proche du radeau de la Méduse, soit des épaves. Peut-on nous renseigner sur la mise à disposition de cette place aux citoyens, notamment au niveau des autorisations à obtenir et des contrôles effectués ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je répondrai plus en détail lors de la prochaine séance. Il convient de distinguer les deux parties de la place, celle des abattoirs qui est propriété de la commune et puis la partie plus au sud, à côté de la voie de débord, qui appartient au CFF et qui est privée. L'alignement des voitures contre la voie ne concerne pas la commune. Par contre du côté du service de défense cette zone concerne la commune. C'est une préoccupation de faire enlever les véhicules. Nous les avons fait évacuer pour la manifestation du "Grock d'Or". Nous sommes attachés à régler ce problème."

M. Francis Daetwyler, Soc : "Concernant le ramassage des cartons, j'ai été interpellé par nos citoyens. Il existe une possibilité pour ceux qui ont une voiture de se rendre à la déchetterie, par contre tout le monde n'a pas de voiture et ceci provoque un parcours assez long. Serait-il possible d'avoir une solution sous forme de ramassage ou autre qui évite les non automobilistes d'apporter leurs cartons à la déchetterie."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, s'exprime : "La commission de l'équipement se saisira de cette question et tentera d'y trouver une réponse."

M. Francis Daetwyler, Soc. remercie pour la réponse.

M. Jean-marie Boillat, AJU : "Certains automobilistes circulant rue de la Fourchaux en direction du home La Roseraie se déplacent dangereusement sur la gauche de la chaussée pour emprunter la rue Champs-de-la-Pierre. Est-il possible de remédier à cette situation en obligeant les usagers à tenir leur droite pour bifurquer ? Sur ce tronçon la vitesse autorisée n'est semble-t-il, pas toujours respectée. Il serait donc judicieux d'effectuer un contrôle."

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Pour la première partie de la question, en commission nous avons traité ce sujet, il avait été décidé de poser une sorte de petit îlot directionnel. La mise en œuvre a été un peu retardée du fait de l'implantation de nouvelles villas sur le terrain Champs-de-la-Pierre. Normalement cela devrait se régler prochainement. Concernant les radars, c'est un peu délicat, on avait jusqu'à maintenant la possibilité de prendre un appareil du TCS qui était gratuit et puis probablement suite au nombre de demandes, il y a des frais et pour une journée cela coûte me semble-t-il Fr. 700.-. Nous allons voir ce qui peut être fait."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, remercie pour ces informations.

M. Pierre-Yves Baumann, FC, s'exprime : "Pourrait-on publier les décisions du Conseil de ville sur le canal de service Diatel. Une ou deux pages afin de renseigner la population par un média qui existe ?"

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département de la culture, déclare : "Nous allons étudier cela. Le canal Diatel est très sollicité nous allons voir dans quelle mesure cela pourrait se réaliser, ne serait-ce que la publication de l'ordre du jour. Une réponse vous sera communiquée lors de la prochaine séance."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, s'exprime : "Concernant la publication dans la Feuille officielle du procès-verbal du Conseil de ville, on constate parfois un écart important entre la tenue du conseil et la publication. Est-ce que ce délai n'est pas gênant si on devait tenir compte d'objets qui peuvent être soumis à un délai référendaire ? Est-ce que ce n'est pas la date de publication qui fait fois et donc n'aurions-nous pas intérêt à ne pas trop tarder ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous envoyons à l'imprimeur le procès-verbal sous forme électronique en même temps qu'on l'envoie au Conseil de ville. Il a été convenu avec l'imprimeur, pour des questions de frais, qu'il pouvait juger de la date de publication avec une certaine marge parce que les frais peuvent être plus grand si la pagination augmente. La publication du procès-verbal n'a pas d'incidence sur le délai référendaire. C'est bien la publication dans la feuille officielle de l'arrêté municipal qui est déterminante."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : remercie pour la mise à jour du site internet, il relève qu'il y a des mises à jour et même une rubrique pour l'aide à la rénovation du parc immobilier. Il demande si l'on peut faire un pas de plus et mettre quelques règlements.

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et tourisme : "J'avais l'attention de vous dire que les mises à jour avaient été effectuées et vous rappeler que nous avons un contrat avec l'hébergeur du site ce qui nous empêche de faire les mises à jour nous-mêmes. Pour autant que les frais ne soient pas trop élevés, nous mettrons les règlements que nous avons déjà sous forme informatique sur le site actuel, ceci est à l'étude."

7. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, M. Yves Houriet, Rad., posait diverses questions concernant l'activité de musiciens de rue. Voici, en reprenant les questions, les réponses que l'on peut donner.

Faut-il une permission municipale pour faire de la musique dans la rue, respectivement devant les magasins ? Il faut d'abord souligner que la plupart des animateurs musicaux exercent leur talent, à Saint-Imier, en territoire privé (devant les magasins ou la poste), particularité dont il faut tenir compte. Ceci posé, il n'y a pas de réglementation détaillée, ni cantonale, ni communale. La pratique est que la musique de rue doit en principe être autorisée, sous réserve de conditions qui ne concernent pas les cas évoqués (heures des prestations, intensité du son), mais que la mendicité ne l'est pas forcément. Il faut donc que les musiciens jouent, et ne se contentent pas de seulement tendre un chapeau. Telle est la pratique.

Si oui, les musiciens doivent-ils prouver qu'ils savent jouer et comment se passe cet examen ? Il n'y a pas de pratique consistant à exiger un examen préalable du musicien de rue. Comme indiqué, le musicien doit jouer.

Est-il autorisé de poser une casquette ou un carton afin que les passants rémunèrent cette activité ? Oui, pour autant qu'il y ait effectivement une activité musicale.

Nos autorités se sont-elles souciées du statut de ces musiciens ? Oui. En général, les musiciens de rue se présentent à la police municipale avant leurs interventions. La police vérifie leur identité et, s'ils sont étrangers, s'assure qu'ils ont une autorisation de travailler.

La police municipale n'a enregistré aucune plainte à ce jour, et elle constate que les musiciens sont souvent les mêmes. La plupart des musiciens de rue sont connus de la police municipale."

M. Yves Houriet, Rad. remercie M. le maire pour la réponse apportée.

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, s'exprime : "Concernant la circulation routière et en réponse à la question de Mme Martine Bourquin, AJU, au sujet de la sécurité routière à la rue du Marché, vous avez pu constater qu'avec les panneaux d'indication pour le musée et la tour Saint-Martin ainsi que les panneaux de sens interdits, ceux-ci perturbaient les automobilistes. On nous a conseillé d'enlever les panneaux concernés et les replacer ailleurs. On nous a recommandé une signalisation adéquate dont nous avons passé commande et qui sera placée dès que nous aurons reçu le matériel."

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Toujours en réponse à Mme Martine Bourquin, AJU, concernant la sécurité à l'intersection de la rue des Jonchères et rue du Pont, nous avons la même problématique avec une petite question de M. Yves Houriet, Rad., concernant le carrefour suivant. Nous avons réparé celui-ci en réduisant les places de parc à cet endroit. Ceci pourra également être appliqué au moment du marquage des routes et espérons que les automobilistes respectent ces démarches."

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Cette fois-ci en réponse à M. Jean-Marie Boillat, AJU, et à Mme Corinne Perrenoud pour l'installation d'un miroir aux Pontins. M. Claude Godel, chef de la police municipale a eu un contact avec les ponts et chaussées qui ont confirmé ne pas être du tout favorables à l'installation de miroirs d'autant plus qu'ils savent qu'il y en a certains sur leur territoire qui ne sont pas légaux et sans autorisation et qui n'ont pas de système de dégivrage. Ceci ne semble pas justifié mais c'est leur réponse."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Evidemment je ne suis pas du tout satisfait. Moi, je pense que la pose du miroir contesté accroîtrait vraiment la sécurité. Ce n'est pas parce que la police ou refuse ce constat, que cela est vrai. Je peux dire que, par exemple, le miroir situé à la rue des Fleurs, rue Pierre-Jolissaint est indispensable à la sécurité et permet de quitter le stop en toute sécurité et ceci tout au long de l'année. Je ne sais pas si celui-là est chauffé. Je ne suis pas un spécialiste en circulation. Mais dans l'usage je sais ce qu'il est utile toute l'année. Alors la sécurité serait aussi accrue aux Pontins, à la rue de la Brigade, au Cerneux-Veusil et ceci je le dis à l'attention de la police."

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, s'exprime : "Pour compléter la réponse, celle-ci avait déjà été donnée dans le sens où les ponts et chaussées, à l'époque, nous avait répondu que c'était une question d'altitude et donc le même cas s'est produit au Cerneux-Veusil."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, demande si le miroir de la rue Pierre-Jolissaint est chauffé?

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, dit qu'il ne s'agit pas de la même altitude.

M. Yves Houriet, Rad. : "Effectivement, ce que vous avez mis en place pour la rue de la Brigade ne sert pas à grand-chose. Vous devriez passer au moment des cours et vous constateriez que des étudiants qui viennent en voiture parquent au bout du bout. Ce n'est pas à nous de les dénoncer. Il y a un manque de places à Saint-Imier, mais c'est surtout aussi un souci de sécurité. Les élèves ne font pas attention quand ils traversent. Lorsqu'il y aura un accident ça sera trop tard. Pour les endroits critiques, même si les ponts et chaussées disent non, c'est de notre devoir d'aller au-delà de ce qu'ils disent et prendre notre bâton de pèlerin et poser un miroir avant l'accident."

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, informe qu'il prend note de ces remarques.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "La réponse du canton ne m'étonne pas. Malheureusement elle va dans la ligne que plus personne ne veut être responsable ou plutôt que tout le monde cherche à faire en sorte que quoi qu'il arrive on ne puisse pas être mis en cause. S'il n'y a pas de miroir et on écrase quelqu'un, c'est de notre faute car nous n'avons pas regardé. S'il y a un miroir, s'il est un peu givré, on accusera celui qui a posé le miroir. On préfère que les gens ne voient rien et ferment les yeux et avancent. C'est triste et il faudrait tout d'abord penser au bien-être de tous les jours."

M. André Schafroth, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Concernant la petite question de M. Pierre-Yves Baumann, FC, au sujet du plan de quartier rue de la Clef, suite à la réorganisation de la municipalité, le Conseil municipal a décidé de continuer pour certains dossiers, dont celui-là, de les confier à M. Dominique Bourquin qui nous a fait une proposition d'honoraires que nous avons traitée en commission de gestion du territoire et de la sécurité et qui a été avalisée le 24 janvier 2006 par le Conseil municipal."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, présente ses remerciements pour la réponse apportée.

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme, s'exprime : "Concernant la petite question de M. Patrick Tanner, AJU, au sujet de la signalisation du Plateau de la Gare, je peux vous dire que pour l'instant la commission de l'économie et tourisme se réunira jeudi prochain et traitera les différents problèmes posés et lors du prochain Conseil de ville une réponse vous sera donnée."

8. Rapport final de la commission culturelle concernant la motion "définir une politique culturelle communale cohérente" – décision

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport établi par la commission culturelle concernant la motion "définir une politique culturelle communale cohérente" déposée le 28 avril 2005 par la fraction Alliance jurassienne.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Tanner, AJU, s'exprime : "La fraction AJU a pris note avec intérêt du rapport final concernant la motion intitulée «définir une politique communale cohérente » et elle tient à remercier ses auteurs pour le travail qu'ils ont effectué.

Toutefois, bien que le présent rapport ainsi que les déclarations de M. Mario Annoni se veulent rassurantes, nous tenons ici à réitérer nos craintes suite à la publication ce mois du «Concept pour la culture du canton de Berne».

En effet, dans le projet des flux financiers du Jura bernois avant et après le désenchevêtrement, il est prévu un budget total inchangé de Fr. 1'103'150.- francs en faveur des institutions culturelles du Jura bernois.

Le projet du canton prévoit de porter l'augmentation de Fr. 100'000.- de la subvention annuelle accordée à Mémoires d'Ici à charge du budget existant. Ce qui vient à signifier, comme le budget reste inchangé, que les Fr. 100'000.- francs devront être économisés par le Conseil du Jura bernois sur les autres institutions culturelles du Jura bernois et donc de Saint-Imier également.

Il est évident qu'à aucun moment nous ne remettons en cause l'augmentation de subvention totalement justifiée et méritée dont Mémoires d'Ici bénéficiera. Le travail qu'accomplit cette institution dans la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine historique et culturel est de très grande valeur pour notre région.

Ce qui nous interpelle aujourd'hui, c'est plutôt la façon dont le canton de Berne procède. Il nous paraît trop facile d'augmenter une subvention en l'inscrivant dans le budget global et en laissant ensuite le soin au Conseil du Jura bernois d'effectuer le sale travail de couper les subventions des autres institutions.

Cette façon d'agir du canton nous est incomprise et elle est la meilleure manière pour créer des conflits politiques dès les premières séances du Conseil du Jura bernois. De plus, elle risque de monter certaines institutions contre d'autres alors que personne ne souhaite une telle situation de tension.

Nous espérons que la commission culturelle, le Conseil municipal ainsi que les nouveaux élus au Conseil du Jura bernois accorderont toute leur attention à ce dossier et que le canton saura prendre ses responsabilités en assumant réellement, dans son budget, son soutien à

Mémoires d'Ici.

Nous acceptons donc les conclusions du rapport avec nos remerciements aux membres de la commission culturelle.

M. Patrick Linder, Soc., s'exprime : "La question soulevée par la motion déposée il y a une année et également par l'interpellation de M. Patrick Tanner, AJU, au sujet d'une politique culturelle communale, dépasse à mon sens la constitution récente du Conseil du Jura bernois et des interrogations qui y sont dues. Il est sans doute très intéressant pour Saint-Imier de s'attacher à définir une ligne directrice de son soutien à la culture et notamment dans sa dimension financière. Au niveau de la forme il faut rappeler que la motion déposée relève un caractère contraignant et engage la commission culturelle à élaborer une vision cohérente avec les partenaires locaux conformément aux termes de la motion. A notre sens il n'est pas question d'accepter ou de refuser de s'atteler à cette tâche comme le laisse entendre les termes de la motion. La demande d'une étude gérée pas la commission culturelle n'a donc pas été faite et même si nous comprenons que les récentes mutations cantonales commandent une certaine réserve pour évaluer le rapport qu'entreprendra Saint-Imier avec la nouvelle autorité cantonale compétente en matière culturelle. Aussi, une vision globale de la politique culturelle imérienne nous paraît nécessaire. Donc, nous engageons la commission culturelle à formuler une réponse sous forme d'une étude dans le sens des termes de la motion et recommandons de refuser la proposition qui nous est faite ce soir. Il paraît aussi paradoxal d'accepter une motion contraignante."

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département de la culture, prend la parole : "Nous sommes d'accord d'accéder à votre demande et nous présenterons un rapport après nous être entretenus avec différents acteurs et formulerons une réponse qui ressemble plus à une politique culturelle de Saint-Imier."

M. Patrick Linder, Soc. : "Il est essentiel que Saint-Imier se dote d'un tel document qui lui permettra aussi de se positionner face au Conseil du Jura bernois et puis il faut aussi rappeler que trois membres de cette assemblée y siègeront et j'ose croire qu'ils pourront défendre les positions que ce conseil prendra."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Notre fraction avait pensé ne pas prendre position puisqu'au fond c'était une motion avec une réponse. Nous admettons que la fraction qui a fait la motion est satisfaite. Pour répondre à M. Patrick Linder, Soc., rien n'empêchera la commission culturelle de - hors de la motion contraignante - se pencher sur les points que vous avez émis. Vous avez des membres à la commission, ils peuvent proposer des idées, si celles-ci sont bonnes elles seront retenues et ceci sans qu'on doive refuser la réponse à la motion puisque les acteurs de la motion sont satisfaits."

M. Patrick Linder, Soc. : "Il s'agissait aussi de saisir l'opportunité et de rappeler que la fraction socialiste marque un intérêt à la formulation d'une politique culturelle du village."

Au vote, l'acceptation de la motion "définir une politique culturelle communale cohérente", déposée le 28 avril 2005 par la fraction Alliance jurassienne est acceptée à l'unanimité.

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département de la culture, présente ses remerciements au nom de la commission culturelle et mentionne qu'elle tiendra compte des remarques formulées.

9. Rapport final de la commission de l'économie et du tourisme concernant la motion "pas d'AGCS à Saint-Imier" – décision

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport établi par la commission de l'économie et du tourisme concernant la motion "pas d'AGCS à Saint-Imier" déposée le 17 mars 2005 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Francis Daetwyler, Soc., prend la parole : "D'abord j'aimerais rappeler quelques mots sur l'AGCS et ensuite expliquer pourquoi nous souhaitons que Saint-Imier se déclare commune hors AGCS, même si la proposition de la commission économique ne va pas dans ce sens.

Le but de cet accord est de libéraliser tous les services de tous les secteurs y compris le publique et à part les services fournis de l'exercice du pouvoir gouvernemental. Chacun sait que n'importe quel texte de loi à commencer par le règlement communal et à continuer par une loi cantonale ou fédérale ou encore par un accord de ce type là est soumis à interprétation. Il est bien évident que la position par rapport à cet accord dépend largement de l'interprétation que l'on peut en faire. Il est exact aussi que tous les pays ont une marge d'interprétation et qu'ils peuvent à un moment donné accepter qu'un service soit libéralisé ou pas. A partir de ce moment, il s'agit pour nous de poser une question qui est un peu triviale, peut-on faire confiance au Conseil fédéral dans l'interprétation que la Suisse aura, d'un accord général, sur le commerce de services ? A l'appui de quelques exemples plus ou moins récents et aussi de quelques discussions qui ont déjà eu lieu dans cette salle, ma réponse sera non. Je commencerais par un rappel sur les discussions qui ont déjà eu lieu et où il y avait eu un assez large consensus. Cependant, d'un objet qui, a priori, n'avait rien à voir avec la globalisation et la libéralisation, puisqu'il s'agissait du renouvellement du camion poubelle, je pense que tout le monde ici a encore en mémoire la longueur et la lourdeur de la procédure, le temps et l'énergie, avant qu'on parvienne enfin à acheter le véhicule qui correspondait aux besoins et à ce moment-là, la procédure, les complications, avaient explosé par rapport à l'achat du précédent véhicule et tout cela à cause d'un organisme qu'on trouve également dans la problématique de l'accord général sur le commerce des services. C'est l'OMC avec ses exigences en matière de soumissions publiques. Les exigences de l'OMC conduisent à des aberrations parfaites pour une commune comme la nôtre. Un autre point, il s'agit de deux dossiers très actuels. Le premier, la privatisation de Swisscom, qui voulait être menée à la hussarde par le Conseil fédéral sans réflexion sur une éventuelle différenciation entre le réseau et l'exploitation. La volonté du Conseil fédéral reste actuellement de vendre l'ensemble de l'entreprise à des privés avec des arguments un petit peu bizarres puisqu'on dit qu'il faut se dépêcher de vendre pendant que cette société vaut encore quelque chose. Je ne sais pas si c'est très convainquant comme argument. Ceci montre tout de même la légèreté avec laquelle le Conseil fédéral envisage la problématique de la privatisation et des services publics. Je rappelle ici que notre économie est fortement intégrée dans l'économie mondiale. Il y a plusieurs entreprises exportatrices dans notre commune, on trouve nos produits dans le monde entier et ces entreprises ont un besoin fondamental d'infrastructures et autres qualités comparables à celles des centres. Avec une société comme Swisscom, privatisée, j'ai certains doutes. Autre élément très récent au titre de projet pilote : le Conseil fédéral envisage que les gens puissent aller se faire soigner dans des hôpitaux étrangers alors que les conditions cadres de concurrence seront différentes dans la mesure où on paye les médicaments plus cher et le coût de la vie est plus cher en Suisse. Les hôpitaux suisses seront institutionnellement défavorisés par rapport à la concurrence étrangère. Il est vrai que les hôpitaux français les plus proches sont relativement loin de la frontière. Cela soulève le problème général de la fourniture des soins et puis d'hôpitaux régionaux ou de base, comme les nôtres. Enfin j'aimerais évoquer, en vous faisant cadeau d'une citation intégrale, parce que le texte est en allemand, un certain nombre de déclarations de l'économiste en chef du SECO, un dénommé A. Brunetti, où sa

recette pour améliorer la croissance en Suisse c'est explicitement la dérégulation des infrastructures. C'est aussi la dérégulation dans le domaine des chemins de fer, donc dans le domaine des transports publics et aussi dans les domaines tels que la santé publique et l'approvisionnement en énergies. J'avais aussi une déclaration d'un des professeurs les plus engagés en Suisse dans la question de la gestion des industries de réseau dans le cadre libéral. Il s'agit du professeur Finger qui déclare que l'AGCS négocié dans l'OMC aura, à terme, des conséquences sur le secteur public de l'eau en Suisse. Cela veut dire qu'il y a en Suisse des gens qui n'excluent pas la privatisation d'une ressource fondamentale, la privatisation de l'eau. Ce qui m'amène à dire qu'une commune comme Saint-Imier aurait tout intérêt à rejeter cet accord. La commission estime aussi que la proclamation d'une zone AGCS n'aurait pas de sens au niveau d'une commune comme la nôtre d'autant plus que, je constate, en lisant la liste suisse des communes hors AGCS que nous sommes en excellente compagnie. Il y a des grandes communes comme la ville de Zurich, la Chaux-de-Fonds, le Locle, Bienne qui sont définies or zone AGCS. Egalement Moutier et Delémont, ou encore des communes comme Seftigen, Linden ou Laupen qui ont fait le pas et qui sont bien plus petites que Saint-Imier. Nous sommes ici placés devant un choix de société. Il n'est effectivement pas certain que la privatisation des services publics prenne les dimensions qui sont possibles et que je crains avec l'AGCS, mais il y a aussi en revanche, certains qui ont vu des pressions réelles dans ce pays. Un des éléments à freiner les ardeurs de privatisation c'est qu'un nombre aussi élevé de communes se proclament zone hors AGCS.

Mme Marguerite Baume, AJU : "La fraction AJU a pris connaissance du rapport de la commission et ne suivra pas sa décision.

En effet, nous pensons qu'il est important que le citoyen puisse encore croire à la démocratie et ne se laisse pas emporter par des décisions à caractère commercial uniquement.

Les services eau – énergie – santé – formation – sont des domaines essentiels et nécessaires à tous ; par conséquent, il importe que nous puissions garder sur eux un pouvoir de décision politique. Se taire, accepter les décisions prises ailleurs puis payer au propre et au figuré ne fait pas partie de notre conception de la démocratie.

Nous voterons donc en faveur de la motion «pas d'AGCS à Saint-Imier» afin de rejoindre les cités qui ont déjà manifesté la même intention."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, s'exprime : "Quant à l'efficacité de cette mesure j'aimerais demander, en précisant que nous sommes de cœur et d'esprit dans de cette motion pour pas d'AGCS à Saint-Imier, que toutefois, dans l'hypothèse où on accepte ce soir, est-ce que dans le cadre d'un achat, par exemple d'un camion poubelle, l'on peut se soustraire à l'obligation ou pas ? Arrive-t-on à outrepasser ceci ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "La déclaration a surtout un sens politique et symbolique. Par contre, il est bien clair qu'une fois que les lois sont adoptées, qu'elles soient fédérales ou qu'il s'agissent d'accords internationaux ratifiés, le Conseil municipal doit les appliquer."

M. Francis Daetwyler, Soc : "La nuance entre l'AGCS et la problématique du camion poubelle c'est qu'à ce niveau-là on était tenu par l'application de normes légales qui avaient été définies à la fois au niveau de la Confédération et du canton. Maintenant, le but pour les communes de se définir comme étant communes hors AGCS c'est d'éviter qu'à l'avenir on prenne des décisions qui rendent irréversibles la privatisation de services qui actuellement ne le sont pas encore."

M. Pierre Yves Baumann, FC, : remercie pour la réponse. Pour Force citoyenne ce sera une abstention. A titre personnel et dans le coté symbolique, il soutient la motion pas d'AGCS à Saint-Imier, mais s'abstiendra.

Au vote, la motion "pas d'AGCS à Saint-Imier" est accepté par 21 voix et 3 abstentions.

10. Modification des articles 26 et 27 du Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier – Approbation éventuelle

Rapport du Conseil municipal :

Les élections municipales auront lieu le 26 novembre 2006. Selon la réglementation en vigueur, le délai pour le dépôt des listes est fixé au 20 octobre 2006, à 12 heures (37 jours avant le scrutin). Compte tenu des délais de distribution postals, le matériel de propagande devrait être remis le 26 octobre 2006 déjà afin de participer à l'envoi groupé. Conscient que ces délais pouvaient poser certaines difficultés, le Conseil municipal a consulté les partis représentés au Conseil de Ville afin de savoir si le délai pour le dépôt des listes devait être avancé, à l'instar d'autres réglementations communales (44 jours avant le scrutin à La Neuveville et à Tramelan, 39 jours à Moutier). Suite à cette consultation, le Conseil municipal propose de modifier la réglementation en vigueur, et d'avancer de 7 jours la date pour le dépôt des listes, en prévoyant qu'elle doit intervenir 44 jours avant le scrutin. Pour cette année, le délai pour le dépôt des listes serait fixé au 13 octobre 2006 à 12 heures, soit près de 2 semaines avant le délai pour la remise du matériel de propagande pour l'envoi groupé (26 octobre 2006 à 17 heures).

Le Conseil municipal, unanime, propose l'adoption de ces modifications.

Ouverture de la discussion :

M. Eric Schweingruber, Rad., déclare : "La fraction radicale propose d'accepter la modification des art. 26 et 27 comme présentée".

Au vote, la modification des articles 26 et 27 du Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

11. Modification de l'art. 40 al. 3 et 4 du Statut du personnel communal de Saint-Imier – Approbation éventuelle

Rapport du Conseil municipal :

Les nouvelles dispositions fédérales introduisant un congé maternité sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Elles prévoient pour l'essentiel un congé maternité de 14 semaines (98 jours) et le versement pendant cette période d'indemnités journalières correspondant à 80 % du revenu moyen réalisé avant le congé. Ces dispositions remplacent toutes les dispositions moins favorables. Les employeurs peuvent cependant proposer une couverture plus large.

Le Statut du personnel communal prévoit un congé maternité indemnisé à 100 % du salaire déterminant (plus favorable que le nouveau droit fédéral) pendant une durée dépendant des années de service (7 à 14 semaines ; peut être moins favorable que le droit fédéral).

Il est proposé de modifier le Statut du personnel communal en tenant compte du nouveau droit fédéral. La durée du congé maternité sera désormais de 14 semaines dans tous les cas (98 jours), et l'indemnisation sera assurée à 100 % du salaire correspondant au degré d'occupation moyen des 5 mois précédant l'accouchement.

La rédaction des nouvelles dispositions s'inspire largement du droit concernant le personnel cantonal.

Le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement l'adoption de cette modification.

Ouverture de la discussion :

M. Pierre-André Kernen, Rad., s'exprime : "la fraction radicale accepte la modification du Statut du personnel. Nous souhaitons soulever l'effort fait en faveur du personnel communal en matière de congé maternité et même des conditions plus favorables que le nouveau droit fédéral. Payer le 100 % du salaire au lieu de 80 % est un plus non négligeable. Seule notre bonne situation financière nous permet d'être plus généreux ce qui n'est pas le cas partout."

Mme Martine Bourquin, AJU, déclare : "Alliance jurassienne accepte la modification de l'art. 40 du Statut du personnel communal telle que proposée."

Mme Danièle Kiener, Soc., déclare : "Il aura fallu attendre longtemps longtemps près de soixante ans pour que les nouvelles dispositions fédérales sur le congé de maternité soient acceptées et entrent en vigueur. Nous sommes heureux de pouvoir l'offrir aux futures mamans de notre collectivité et qu'elles s'occupent de leur enfant pendant un maximum de temps soit 98 jours comme proposé peu importe la date de son engagement et que la personne concernée bénéficie de prestations sociales équivalentes soit 100 % de son salaire. La fraction socialiste, à l'unanimité, accepte la modification proposée."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, s'exprime : "Pour Force citoyenne, nous avons examiné avec attention ce dossier. Nous aurions cependant une proposition formelle à faire concernant l'art. 40 al. 3, à savoir une sorte de mi-chemin et ceci n'est pas une idée de couper dans les prestations sociales qui sont tout à fait appréciées. La proposition serait la suivante : 80 % du salaire garanti au cours de la 1^{ère} année de service, 90 % la 2^{ème} année et 100 % dès la 3^{ème} année. Ceci n'est pas une attaque sociale mais plutôt de valoriser les années de service et respecter la législation fédérale."

Au vote la proposition de M. Pierre-Yves Baumann, FC, est rejetée par 23 voix contre 1.

Au vote la modification de l'art. 40 al. 3 et 4 du Statut du personnel communal de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

12. Modification de l'art. 5 du Tarif de l'eau (eau propre) et de l'art. 3 du Règlement tarifaire (eau usée) – Approbation éventuelle

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 16 mars 2006, le Conseil de Ville a adopté de nouveaux règlements et tarifs concernant l'eau propre et l'eau usée. Cette réglementation prévoit des modifications importantes s'agissant des taxes uniques. D'une part, elle introduit la perception de taxes uniques pour l'eau propre, et non plus uniquement pour l'eau usée, mais, d'autre part, elle prévoit surtout une très importante baisse du montant total des taxes uniques perçues.

Lors de la séance du 16 mars 2006, le Conseil municipal s'est engagé à présenter au Conseil de Ville une réglementation transitoire pour faciliter l'introduction des nouvelles dispositions.

Il est judicieux de prévoir une réglementation transitoire. Actuellement, c'est la valeur officielle de l'immeuble raccordé qui détermine le montant de la taxe unique, et c'est le moment du raccordement qui fixe l'assujettissement à la taxe. La procédure de détermination de la valeur officielle prend plusieurs mois ; la nouvelle réglementation permet une taxation plus rapide, puisque c'est le volume construit, aisément déterminable, qui la fonde. On pourrait ainsi concevoir qu'un propriétaire raccordé avant le 30 juin 2006 reçoive le calcul de la valeur officielle de son immeuble à fin 2006, puis la facture de la nouvelle taxe, alors qu'avant lui, un autre propriétaire, peut-être voisin, raccordé dès le 1^{er} juillet 2006, aurait déjà reçu la facture, bien plus basse, de sa taxe unique sur la base de la nouvelle réglementation. Une réglementation transitoire s'impose.

Il s'agit de déterminer dans quels cas un immeuble raccordé avant le 30 juin 2006 pourra bénéficier de la nouvelle réglementation. S'il s'était agi d'une hausse, aucun effet «rétroactif» n'aurait été concevable. Il faut donc veiller à ce que l'effet rétroactif demeure circonscrit. En outre, la date déterminante doit répondre à un certain critère d'objectivité, sinon le propriétaire qui n'est «juste pas concerné» pourra se demander pourquoi il n'en bénéficie pas. Après un examen détaillé de cette situation, la commission des finances propose de retenir la date du 16 mars 2006, soit celle de l'adoption de la nouvelle réglementation par le Conseil de Ville, et de prévoir que les taxes uniques qui n'ont pas été facturées à cette date soient calculées sur la base de la nouvelle réglementation. Ainsi, la situation où deux propriétaires proches pourraient recevoir en même temps des factures très différentes sera totalement évitée.

Sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de Ville d'adopter les dispositions transitoires proposées.

Ouverture de la discussion :

M. Jacques Vuitel, AJU, déclare : "Alliance jurassienne accepte les propositions de modifications des deux règlements et demande de les approuver."

M. Patrick Linder, Soc : "Suite à la demande de mettre en place des dispositions transitoires entre les deux régimes de facturation de la dernière séance, nous recevons ce soir des propositions claires. Tout ce qui n'a pas été ou sera facturé jusqu'au 30 juin 2006 entrera dans le cadre du nouveau tarif. La fraction socialiste se rallie à la proposition en rappelant que ces mesures ne sont pas inutiles et permettent de régler un flou qui aurait pu poser problème. "

Au vote la modification de l'art. 5 du Tarif de l'eau (eau propre) et de l'art. 3 du Règlement tarifaire (eau usée) est acceptée à l'unanimité.

13. Création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier – Décision

Rapport du Conseil municipal :

La création d'un centre d'animation jeunesse est un des objectifs du programme de législature 2003-2006 établi par le Conseil municipal et soumis au Conseil de ville le 23 octobre 2003. Afin de le réaliser, un groupe de travail a été constitué. Celui-ci a procédé à une analyse des besoins et présenté un projet détaillé, soumis pour décision au canton en 2004. Parmi ces caractéristiques, on relèvera deux points importants : ce projet est régional, puisque les communes de Courtelary à Renan projettent d'y adhérer en cas de réalisation. En outre, il est précurseur puisqu'il associe l'animation jeunesse et la prévention. Notre région n'échappe pas à l'accroissement du phénomène des dépendances parmi les jeunes, même s'il est moins important que dans des villes plus grandes. Ainsi, l'élément le plus novateur du projet présenté est précisément l'intégration de la plate-forme prévention aux activités «ordinaires» d'un centre d'animation jeunesse. Cette proposition résulte du travail initié dans le cadre de Radix. Il est prévu la mise en place d'un système d'intervention précoce des dépendances auxquelles les jeunes sont de plus en plus confrontés. En cas d'accord à la réalisation de ce projet, Saint-Imier sera l'une des 5 communes pilotes suisses à mener un projet d'intervention précoce pour la prévention des dépendances. Les observations tirées de l'expérience imérienne permettront d'élaborer des standards applicables dans toute la Confédération. Si le projet est accepté le 27 avril 2006, Saint-Imier sera même la première commune à démarrer la phase pilote pour l'intervention précoce en Suisse.

L'autorisation donnée par la Direction de la santé publique le 29 mars 2006 a nécessité quelques adaptations du budget de fonctionnement établi en 2004 au stade de l'élaboration du dossier. Le nouveau budget est remis aux conseillers de ville, et il correspond à la

planification financière, ainsi qu'aux montants prévus dans le budget 2006 de la commune Fr. 36'700.- inscrit comme charges sous forme de différence entre les comptes 540.362.00 (Fr. 186'700.-) et 587.451.00 (Fr. 150'000.-) et Fr. 10'300.- correspondant aux rubriques prévention santé, puisque ce projet intégrera désormais cet objectif.

En cas d'acceptation du projet par le Conseil de ville, le Centre de jeunesse régional à Saint-Imier (avec son double volet d'animation jeunesse et de prévention précoce des dépendances) sera mis en place par le Conseil municipal, dans le cadre du budget présenté. La commission sociale sera la commission responsable de la mise en oeuvre et du suivi ; elle pourra s'appuyer sur le groupe de travail qui a constitué le dossier, dont les membres sont motivés à travailler à sa concrétisation. En principe, le Centre de jeunesse régional sera établi dans les anciens locaux des services techniques (Temple 19), et une location sera versée pour la mise à disposition de ces locaux.

Le rapport complet établi par le groupe de travail et transmis en 2004 à l'instance cantonale compétente, la décision du 29 mars 2006 rendue sur la base du rapport précité, le budget de fonctionnement adapté à la décision du 29 mars 2006 et la lettre de Radix, promotion de la santé du 10 février 2006 est remis aux conseillers de ville.

Désireux d'apporter une réponse à l'animation jeunesse ainsi qu'à la problématique des dépendances précoces, la commission sociale et le Conseil municipal, unanimes, préavisent favorablement la création d'un Centre de jeunesse régional à Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Cornelio Fontana, Rad., déclare : Le parti radical a examiné attentivement le rapport présenté par le groupe de travail.

Ce rapport très fouillé, complet et bien documenté nous permet de souscrire avec force à l'idée et à la volonté de créer un Centre de jeunesse à Saint-Imier.

Il y a toutefois plusieurs points qui posent problèmes et qui doivent être discutés, éclaircis et résolus avant de prendre une décision définitive et notamment les points suivants :

1. Locaux

- Temple 19 a été, par votation populaire, destiné à la création de classes d'école enfantine avec entre autres, projets, budget, subventions, etc.

- Suite aux problèmes de place à l'école primaire, il avait été décidé de mettre provisoirement des locaux de Temple 19 à sa disposition mais la destination, initiale n'a jamais été remise en cause.

Il est dès lors pour le moins surprenant qu'un groupe de travail nommé à l'interne d'une commission, décide de l'utilisation du bâtiment Temple 19 contraire à sa destination fixée par une votation populaire et de plus sans que la commission des bâtiments en soit informée.

Si la destination doit être changée (selon un avis de droit), une nouvelle décision doit être prise par les organes compétents. En principe celui qui a pris la décision de départ.

2. Choix de l'emplacement

L'ouverture d'un Centre de jeunesse n'est pas sans conséquence selon l'endroit choisi. Or, la commission d'urbanisme et de sécurité n'a jamais été informée ou consultée sur ce choix.

Est-il judicieux de positionner un tel centre à cet endroit alors que la zone pose déjà des problèmes de tranquillité et de qualité de vie ?

N'y a-t-il pas d'autres endroits plus propices ?

3. Finances

Il est évident que si c'est Temple 19 qui est retenu une mise en ordre sera nécessaire.

Par rapport aux études faites par la commission des Bâtiments ceux-ci ne seront pas négligeables.

Là aussi le message qui nous est soumis n'en parle pas. On doit donc admettre que ce point n'a pas été étudié.

Par conséquent le PRD confirme son soutien à la création d'un Centre pour la jeunesse à Saint-Imier mais demande au Conseil Municipal d'étudier les points soulevés ci-dessus avec les commissions concernées sur la base des besoins établis par le groupe de travail ou alors de nommer une commission temporaire pour la mise en place de ce Centre.

M. Stéphane Boillat, maire : "Ce soir ce qui est attendu c'est une décision de principe sur la création et puis celle-ci est fondée sur la décision cantonale avec le budget et les moyens qui y sont donnés. L'élément important c'est que la commission sociale sera celle responsable de la mise en œuvre et du suivi. Nous avons indiqué qu'en principe le Centre sera établi dans les anciens locaux des services techniques. L'idée c'est qu'actuellement ces locaux sont disponibles et qu'avec les réfections de l'école primaire envisagée celle-ci n'occupera pas ces locaux. Le Conseil municipal a toujours dit que si l'école primaire avait besoin elle aurait la priorité. C'est un projet. On n'imaginait pas quelque chose de définitif. Au niveau financier, il est clair qu'en cas d'acceptation, la commission sociale devra mettre en œuvre ce Centre dans le cadre des contingences financières et du budget. Cela veut dire que si elle dit on veut aller dans les locaux de Temple 19, mais avec des modifications, il est clair qu'elle s'écarterait de ce dossier et qu'une nouvelle décision devrait être prise, menée par la commission des bâtiments puis des finances. La question de l'emplacement est délicate : les jeunes sont les bienvenus partout sauf là où ils sont. Comme nous avons des problèmes sur l'esplanade, nous imaginions que le fait d'avoir une présence à proximité pourrait aider et éviter des problèmes au centre de la localité. Si cela devait poser plus de problèmes, on changera de position. L'objectif n'est pas d'amener de la nuisance dans ce secteur. Si le projet est accepté, la commission sociale va devoir le mettre en œuvre, chercher du personnel compétent et trouver le lieu. Si ces personnes et la commission trouvent que le lieu Temple 19 ne convient plus il faudra voir ailleurs. Toutefois, les besoins de l'école primaire sont prioritaires."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je dirais que dans le cas particulier la manière de présenter le dossier permet de ne pas voir les problèmes effectifs. Pour notre part, on considère que le choix du lieu doit être débattu à nouveau et ne pas laisser cette décision à la commission sociale. C'est un impact trop important pour un quartier et il faut que l'ensemble des représentants de la population puisse avoir leur mot à dire. Nous avons à l'étude l'aménagement d'une place derrière les halles de gymnastique pour essayer de libérer l'esplanade, il y a aussi le problème au Nord d'Espace Noir. Je rappelle que le quartier proposé est un quartier d'habitations. Dans le rapport du Conseil municipal c'est écrit "pourrait", dans celui de la commission c'est noté "il a été choisi", donc le programme est déjà fait et la décision déjà prise. Pour mettre deux classes d'école enfantine dans ces locaux nous avons Fr. 600'00.-, après on est arrivé à un budget de Fr. 1'200'000.-. Il ne faut pas dire que pour un centre de jeunesse cela coûtera Fr. 0.- ce n'est pas possible. Pour l'école enfantine, la commune a dû négocier un peu en catastrophe pour la laisser dans les locaux de la Migros provisoirement. Nous sommes d'accord pour le centre mais pas avec les modalités et la commission sociale."

M. Patrick Linder, Soc., déclare : "Dans les grandes lignes on rejoint la proposition radicale, peut être moins au niveau de la localisation qu'au niveau du financement. M. le maire vous dites : "il n'y a pas besoin de financement" pour ce projet de centre de jeunesse ?"

M. Stéphane Boillat, maire, déclare que l'établissement à Temple 19 était envisagé sans autre financement que le projet présenté.

M. Patrick Linder, Soc. : "Donc, dans la solution où on devrait investir, ce projet pourrait être remis en question ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "S'il fallait des investissements à cet endroit, il faudrait trouver des locaux qui n'en réclament pas."

M. Patrick Linder, Soc : "Au sujet d'un plan financier qui est déjà tendu, ce serait des questions qu'on voudrait voir clarifiées avant d'investir dans ce projet qu'on soutient. C'est clair qu'au début il fallait Fr. 600'000.- et maintenant il semblerait qu'on puisse y entrer sans investissement. Ceci mérite clarification."

Mme Corinne Baumann, Soc : "La qualité du dossier on la salue. Est-ce qu'il serait possible de décider sur le principe d'abord et de définir les modalités plus tard ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je me mets à la place des gens qui traitent le dossier et s'ils doivent aller plus loin avec l'incertitude de la réponse, ceci sera quasiment impossible. Je pense qu'au minimum il faudrait prendre une décision de principe. Si après vous voulez décider du lieu, ce qui n'est pas tellement l'habitude pour un législatif, c'est possible."

Mme Nicole Leblois, cheffe du département de la jeunesse : "Ceci n'est pas un problème. Avec la création de ce centre on répondra aux attentes des jeunes de notre vallon. C'est aussi à eux de saisir cette opportunité et de se responsabiliser."

M. Stéphane Boillat, maire : "Un centre comme celui-ci doit être bien compris par les acteurs politiques. Si vous souhaitez dire ce soir on accepte le principe, et puis les modalités feront l'objet d'un débat, c'est possible".

Mme Martine Bourquin, AJU, déclare : "Alliance jurassienne propose d'accepter la création d'un centre de jeunesse régional. S'il est évident qu'une telle structure ne résoudra pas tous les problèmes de dépendances, de mal-être et de violence des jeunes, Alliance jurassienne estime que c'est un premier pas. La plate-forme prévention et l'encadrement des écoliers apporteront certainement à long terme une amélioration de la vie sociale de notre localité. En mon nom personnel, pour avoir fait partie du groupe de travail et peut-être pour répondre à M. Cornelio Fontana, Rad., on avait parlé de l'aménagement. J'ai rarement vu un centre de jeunes qui se trouve dans un endroit rutilant neuf. C'est généralement des endroits où ils peuvent bouger, faire des peintures murales,... des endroits qui peuvent être habités. Nous avons demandé aux jeunes s'ils étaient d'accord de participer à la préparation de ce centre, et d'y travailler pour cela."

Mme Corinne Baumann, Soc : "Je suis convaincue de la nécessité du centre. Je sais aussi que quel que soit l'endroit, il gênera. Ce qui dérange c'est qu'il y a eu une votation pour l'attribution de ces locaux à l'école enfantine."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Je répète qu'on souscrit à la création du centre de jeunesse et on rejoint Mme Corinne Baumann, Soc., et propose qu'on décide si l'on veut créer le centre et qu'on demande une collaboration de la commission sociale pour que ceci marche sans problèmes."

M. Patrick Linder, Soc : "Pour aller dans le sens de M. Cornelio Fontana, Rad., ce soir on va se prononcer uniquement sur le principe est-ce bien exact ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il y a une proposition de Mme Corinne Baumann, Soc., soit de voter la création du centre de jeunesse, le projet d'exécution étant présenté pour décision au Conseil de ville avec les modalités."

Au vote, la proposition de Mme Corinne Baumann, Soc., de scinder en deux la demande et d'approuver le principe est acceptée par 17 voix et 7 abstentions.

Au vote, la création d'un centre de jeunesse régional à Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

14. Ouverture d'une classe de jardin d'enfants, à temps partiel au Cerneux-Veusil, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2008 – Décision

Rapport du Conseil municipale :

La demande d'ouverture d'un jardin d'enfants présentée par la commission de l'école primaire à l'attention de la Direction de l'instruction publique ainsi que la prise de position de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne qui autorise l'ouverture d'un jardin d'enfants à temps partiel au Cerneux-Veusil, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2008 sont adressés aux conseillers de ville.

La commission de l'école primaire, unanime, et le Conseil municipal, unanimes, préavisent favorablement l'ouverture d'une classe de jardin d'enfants, à temps partiel au Cerneux-Veusil, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2008.

Ouverture de la discussion :

Mme Marguerite Baume, AJU, déclare : "La fraction Alliance jurassienne a pris connaissance avec satisfaction de l'ouverture de la classe enfantine, elle se réjouit de la collaboration possible entre localités voisines sises sur le canton de Berne et du Jura."

M. Thierry Spring, Rad., s'exprime : "La fraction radicale est favorable à l'ouverture provisoire (pour 2 ans) d'une classe de jardin d'enfants à temps partiel au Cerneux-Veusil. Cette demande favorise une scolarisation de jeunes enfants près de leur domicile et diminue les dangers liés aux transports."

Au vote, l'ouverture d'une classe de jardin d'enfants, à temps partiel au Cerneux-Veusil, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2008 est acceptée à l'unanimité.

M. Pierre-André Rochat, chef du département des écoles, tient à remercier les membres au nom des parents.

15. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 170'000.-, figurant partiellement au budget des investissements de 2006, pour la réfection de 2 fonds de salle aux halles de gymnastique – Décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Les membres du Conseil de ville ont reçu le dossier établi par la Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Compte tenu de leur âge, la rénovation de deux fonds des halles de gymnastique s'impose. Le plan financier prévoit une dépense de Fr. 100'000.- en 2006 et de Fr. 100'000.- en 2007 pour cet objet. Compte tenu de la subvention obtenue qui réduit le montant de la dépense nette et de l'intérêt qu'il y a à réaliser les deux fonds sur une année, il est proposé de les réaliser en 2006. Le financement se fera par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives et de la Commission des finances, le Conseil municipal, à la majorité, préavise favorablement la libération du crédit demandé, et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Linder, Soc., prend la parole : "Compte tenu des impératifs techniques relatifs au fonds des halles de gymnastique, la fraction sociale propose de libérer ce crédit."

M. Markus Schmutz, AJU, déclare : "Alliance jurassienne se joint à cette proposition, de libérer le crédit et son financement par autofinancement".

M. Pierre-André Kernén, Rad., s'exprime : "La réfection des fonds des halles est une nécessité et bien qu'en 2006 il n'y a que Fr. 100'000.- prévus au budget des investissements, la proposition nous paraît logique d'autant plus que nous obtenons une subvention de Fr. 40'930.-. La fraction radicale accepte la libération du crédit et son financement par autofinancement."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, déclare : " Force citoyenne est d'accord pour la libération du crédit. Quant au dossier fourni on a buté sur un centre de problèmes. On a un appel d'offres et une réfection au rez-de-chaussée dans une offre mais pas dans l'autre ce qui rend les choses pas comparables. Puis, on a sur les offres des notes manuscrites qui parlent d'un rabais. Nous estimons que pour Fr. 170'000.- une entreprise peut se fouler de rétablir une nouvelle offre formelle en précisant les rabais et escomptes, voire la validité de celle-ci. Concernant l'offre de la maison RoCHAT, pourquoi n'a-t-on rien demandé en 2005 ? Est-ce une offre pour faire bien dans le paysage ou a-t-on demandé en même temps aux entreprises de se prononcer ? Si l'on regarde bien, il y a une fois un rabais de 5 % noté à la main et puis 3 %. C'est pas tout à fait clair et donc la légèreté de ce dossier pour un conseiller de ville ne nous a pas convenu parce qu'il y a des éléments flottants."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et installations sportives, s'exprime : "J'aimerais rappeler que lorsqu'on refait quelque chose, on demande toujours, au départ, une offre pour savoir où nous en sommes. C'est vrai qu'une année après on a demandé à l'entreprise RoCHAT pour avoir quelqu'un de Saint-Imier. J'ai demandé à la première entreprise pour savoir si les prix étaient toujours d'actualité et on m'a dit que oui avec encore un rabais en cas d'acceptation. Je rassure M. Pierre-Yves Baumann, FC, que l'on a lancé des appels d'offres. On sait qu'avec Fr. 170'000.- on aura assez. Le premier devis est estimatif et après les devis de "combat" viendront afin de faire un choix définitif."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, déclare : "Néanmoins des documents avec des annotations cela ne fait pas très clair. Ceci ne simplifie pas le travail de compréhension."

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 170'000.-, figurant partiellement au budget des investissements de 2006, pour la réfection de deux fonds de salle aux halles de gymnastique est accepté à l'unanimité.

16. Demande du droit de cité communal présentée par Mme Sevdije Pireva

Les demandes concernant les points 16 et 17 ont été examinées par la commission du traitement des demandes de naturalisations. De manière générale, les requérants répondent aux conditions légales et toutes les créances publiques sont régulièrement acquittées.

La commission du traitement des demandes de naturalisations ainsi que les membres du Conseil municipal, unanimes, recommandent d'accorder le droit de cité communal à Mme Sevdije Pireva.

Ouverture de la discussion :

M. Jean Luc Berberat, AJU, s'exprime : "Notre fraction est favorable pour l'octroi du droit de cité pour les deux demandes de ce soir. Nous aimerions savoir jusqu'à quand le Conseil de ville devra se prononcer sur les demandes de naturalisation ?"

M. Stéphane Boillat, maire, informe qu'il s'agit des dernières demandes. La loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2006, soit avant la prochaine séance du Conseil de Ville. Le Conseil municipal sera compétent dans ce domaine.

M. Jean Luc Berberat, AJU, remercie M. le maire et souhaite pour la dernière fois la bienvenue à ces personnes.

Au vote, la demande du droit de cité communal présentée par Mme Sevdije Pireva est acceptée à l'unanimité.

17. Demande du droit de cité communal présentée par Mlle Joana Rodrigues Loureiro

La commission du traitement des demandes de naturalisations ainsi que les membres du Conseil municipal, unanimes, vous recommandent d'accorder le droit de cité communal à Mlle Joana Rodrigues Loureiro.

Au vote, la demande du droit de cité communal présentée par Mme Joana Rodrigues Loureiro est acceptée à l'unanimité.

M. Patrick Linder, Soc., informe que la fraction socialiste se réjouit de pouvoir accueillir ces deux citoyennes et elle leur adresse des félicitations."

18. Divers et imprévu

M. Patrick Linder, Soc., s'exprime : "Je fais une remarque formelle concernant les votations de ce soir. J'ai constaté que les gens qui souhaitaient s'abstenir se levaient, les abstentions ne doivent-elles pas rester assises ?

M. Stéphane Boillat, maire informe que le règlement du Conseil de ville dit que les votes s'expriment par le fait de se lever donc la présidente est en droit de demander aux membres de se lever.

M. Francis Daetwyler, Soc., s'exprime : "Qu'on se lève pour voter c'est clair. Maintenant qu'on se lève pour signaler qu'on ne vote pas, c'est un peu comme lorsqu'on ordonne à quelqu'un d'être spontané, il y a un peu une faille dans le raisonnement."

M. Francis Daetwyler, Soc. : "Sur la question des locaux Temple 19, et je ne parle pas du Centre de jeunesse, c'est tout de même un problème important parce qu'on a déjà été confronté à des dépassements de crédit qui n'ont pas été négligeables. Nous n'avons toujours pas le décompte final pour ce dossier et on sait qu'il faut dépenser Fr. 50'000.- de plus pour l'aménagement extérieur. Il m'apparaît qu'outre une appréciation très formelle de la répartition des compétences je pense que pour les dossiers délicats, l'autorité aurait tout intérêt à, dès le départ, mettre l'ensemble du problème sur la table avec plus de transparence pour l'avenir."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, pense que le dossier présenté était très transparent. Le revêtement des halles l'était beaucoup moins.

M. Francis Daetwyler, Soc., précise qu'il n'y a pas de dépassé pour le fonds des halles, ceci est la nuance.

M. Jean-Marie Boillat, AJU, mentionne que les soumissions n'ont pas été faites.

M. Cornelio Fontana, Rad., s'exprime : "Au vu de l'intervention de M. Jean-Marie Boillat, AJU, il faut apporter un complément. Dans le dossier des halles, la seule erreur c'est qu'il ne fallait pas mettre les devis. C'est la première fois qu'on a des devis, d'habitude il s'agit d'estimations. M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et installations sportives a bien expliqué la situation et la présence des devis. Maintenant, les

soumissions vont rentrer, la commission fera des propositions et le Conseil municipal adjugera. Je m'excuse pour cette intervention mais il ne faut pas attaquer un dossier qui est en ordre et faire des comparaisons avec un dossier qui, entre guillemet, n'est pas fini.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :